IMPORTANT - RÉOUVERTURE DU COLLÈGE LUNDI 18 MAI 2020 POUR LES 6è et 5è

publié le 14/05/2020

Le conseil d'administration du collège a validé hier soir les conditions de reprise des activités en présentiel à partir du 18 mai 2020. Trois documents fixent ces conditions : le protocole sanitaire national, sa déclinaison départementale et celle de l'établissement. Vous pouvez les consulter en suivant ce lien : www.pearltrees.com/t/actualites-descartes-personnel/protocoles-sanitaires-rentree/id32066446

L'organisation que nous avons retenue est liée aux fortes contraintes sur la capacité limitée des salles (afin d'assurer la distanciation), au nombre de salles utilisables chaque jour (le temps de désinfection est important) et au nombre d'enseignants car il est important d'assurer un équilibre entre le temps passé au collège et le temps nécessaire au suivi des cours à distance.
Les familles de 6ème et 5ème qui ont fait le choix d'un retour au collège, peuvent voir sur Pronote la mention "DANS L'ÉTABLISSEMENT". Dans le cas contraire, la mention "À LA MAISON" apparait. Les élèves de 4ème et de 3ème ne sont pas concernés par le retour au collège pour le moment. Désormais, pour les 6ème et 5ème, changer ce régime nécessite de nous informer par écrit (Pronote ou mail). Toute nouvelle demande de retour au collège sera soumise à la capacité d'accueil dans le cadre de l'organisation adoptée, et ceci jusqu'au 29 mai.
Les élèves qui reviennent ont reçu un emploi du temps au format .pdf. par message Pronote (sur le compte élève). Attention, après le 18 mai, l'emploi du temps qui apparaitra sur Pronote sera toujours l'ancien, ceci pour ne pas perturber la communication par le cahier de texte.
Les enfants qui vont reprendre de chemin du collège doivent prendre conscience du fait qu'ils ne retrouveront pas tout de suite leurs habitudes. Les mesures sanitaires imposent des contraintes très fortes sur la vie en collectivité. Vous trouverez dans le "journée type" les principales étapes d'une journée d'un collégien après le 18 mai. Lisez-le attentivement avec votre enfant, il est indispensable de maitriser toutes ces nouvelles contraintes avant de venir.
Les principales choses à retenir pour commencer :

- Prendre toutes ses affaires scolaires car les échanges d'objets ne sont pas autorisés.
- Nouveaux horaires : 9h - 12h et 14h - 16h pour tous (9h – 16h pour les DP).
- Masque obligatoire (il est de la responsabilité des parents de le fournir mais le collège assurera une distribution de masques lavables le premier jour de classe).

Pour ceux qui doivent utiliser les transports des TAC, le masque est obligatoire et le nombre de places limité à 20 dans chaque bus. Une distribution de masques sera assurée par l'agglomération Grand Châtellerault demain, vendredi 15 mai, à l'agence commerciale des TAC, de 9h à 13h. Vous devez vous munir d'un certificat de scolarité (que vous pouvez imprimer depuis Pronote).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.